



NATIXIS
LIFE

ARCHITECTE DE VOTRE PATRIMOINE

BÂTISSONS ENSEMBLE
VOTRE STRATÉGIE
PATRIMONIALE

Confiez votre patrimoine à des experts en gestion de fortune

Un capital se construit, se développe au fil du temps puis se transmet. Des solutions peuvent être mises en place pour répondre aux besoins spécifiques, propres à chacun d'entre nous.

Forte de son expertise auprès d'une clientèle patrimoniale et fortunée, Natixis Life agit en véritable architecte du patrimoine. Natixis Life vous propose des solutions sur mesure, élaborées et construites en collaboration avec votre conseiller, afin de diversifier, valoriser vos actifs et en préparer la transmission.

Natixis Life est filiale à 100 % de Natixis Assurances, elle-même détenue en intégralité par Natixis, la banque de financement, de gestion et de services financiers du Groupe BPCE.

Mot du directeur général **Jean Marchès**

Forte de son expérience de plus de 15 ans, **Natixis Life** conçoit des contrats d'assurance vie et de capitalisation à destination d'une clientèle disposant d'un patrimoine constitué et à fort potentiel, conforme à leurs attentes et à leurs exigences.

Les contrats d'assurance luxembourgeois bénéficient d'une grande souplesse et d'une diversité de gestion. Les options proposées en terme de gestion multidevise et le niveau de sécurité offert aux souscripteurs en constituent les atouts principaux.

Par ailleurs, nos contrats offrent aux investisseurs un accès aux classes d'actifs traditionnelles telles que les actions, les obligations, les fonds monétaires et le Fonds en euros. Au-delà d'un certain niveau de fortune en valeurs mobilières, vous pouvez accéder à des titres spécifiques tels que : des fonds immobiliers, des fonds de gestion alternative, des contrats d'options ou à terme, voire d'autres types d'actifs.

1 Une offre commerciale sur mesure

Un véritable concept multisupport

2

3 Un cadre réglementaire et prudentiel

Un régime juridique et fiscal encadré

4

5 La gestion de fortune personnalisée

1 Une offre commerciale sur mesure

Natixis Life conçoit et propose des solutions d'assurances modulables qui s'adressent spécifiquement aux clients patrimoniaux et fortunés.

Selon les besoins, ces offres se déclinent en deux solutions patrimoniales : assurance vie et contrat nominatif de capitalisation. Elles présentent l'avantage d'allier les spécificités du cadre juridique et fiscal du pays de résidence du souscripteur à celles de la législation luxembourgeoise relative aux actifs financiers admissibles. Nos solutions proposent également de nombreux modes de gestion financière.

Natixis Life propose trois offres :

Premium

Adaptée à une clientèle à vocation internationale

Delféa

Destinées principalement aux clients résidant en France

Amplitude

Ces contrats vous offrent un large choix de supports d'investissement (Fonds en euros, fonds externes, fonds internes collectifs), ainsi que la possibilité de création d'un fonds spécifique (fonds interne dédié) correspondant à vos besoins et géré selon vos objectifs préalablement définis.

	Premium Delféa Amplitude VIE	Premium Delféa Amplitude CAPITALISATION
Durée	Viagère	30 ans
Versements	Versements libres sous réserve du seuil minimum	
Disponibilité	Rachat partiel ou total à tout moment	
Objectif	Outil de transmission patrimoniale	Produit d'épargne

2 Un véritable concept multisupport

Vous avez accès à différents supports d'investissement.

À tout moment, vous pouvez modifier la répartition de votre investissement, procéder à des versements, à des arbitrages ou à des rachats (partiels ou totaux).

Le Fonds en euros

Le Fonds en euros de Natixis Life bénéficie d'un taux minimum garanti ainsi que d'une participation aux bénéfices.

Le Fonds en euros de Natixis Life est réassuré à 100 %, notamment par Assurances Banque Populaire Vie (ABP Vie), filiale de Natixis Assurances. La solidité du Fonds en euros d'ABP Vie s'exprime à travers une politique financière prudente, et d'un juste équilibre entre les enjeux à court terme et ceux à long terme. ABP Vie diversifie de ce fait ses investissements entre classes d'actifs, émetteurs et secteurs géographiques dans le strict respect de la réglementation et de ses propres contraintes.

Les fonds externes

Natixis Life propose plus de 300 OPCVM en architecture ouverte, choisis parmi les plus grandes maisons de gestion de titres telles que Natixis Asset Management, Fidelity, Morgan Stanley, Edmond de Rothschild AM, Rothschild & Cie Gestion, Carmignac Gestion...

Les fonds internes collectifs

Ils bénéficient d'une gestion profilée, élaborée pour un groupe d'investisseurs et sont confiés à des structures de gestion financière spécialisées.

Les fonds internes dédiés

Ils offrent la possibilité de constituer un fonds personnalisé en fonction des besoins et des attentes du souscripteur et sont confiés à des professionnels de la gestion d'actifs.

Grâce à un large éventail de supports disponibles au sein de votre contrat, vous pouvez diversifier votre investissement.

Il vous est possible de composer vous-même votre allocation d'actifs au sein de notre liste d'OPCVM (fonds externes) et d'arbitrer entre ces différents titres.

Ainsi, il vous est possible d'investir et d'arbitrer, en cours de vie du contrat, sur les quatre types de supports présentés ci-dessus (Fonds en euros, fonds externes, fonds internes collectifs et dédiés).

3 Un cadre réglementaire et prudentiel

Natixis Life, exerçant en Libre Prestation de Services (Natixis Life Luxembourg) et en Établissement Stable par voie de sa succursale (Natixis Life France), est placée sous la surveillance financière, prudentielle et comptable exclusive du pays de son siège social. Domiciliée à Luxembourg, Natixis Life jouit d'atouts liés à la législation luxembourgeoise sous réglementation européenne. Ce statut lui confère des avantages exclusifs et permet ainsi au client de bénéficier d'une protection renforcée de son épargne.

La protection et la sécurité

Le Commissariat aux Assurances (CAA), l'autorité de contrôle du secteur des assurances dont dépendent toutes les compagnies d'assurance luxembourgeoises et leurs succursales, organise la protection et la sécurité des avoirs du souscripteur de contrats souscrits auprès de celles-ci.

Des contrôles permanents

Les compagnies d'assurance luxembourgeoises sont tenues de fournir au CAA un inventaire des actifs représentatifs afin de lui permettre de contrôler l'équilibre entre ceux-ci et les provisions techniques⁽¹⁾.

Le triangle de sécurité

Les actifs représentatifs doivent être déposés auprès d'une banque agréée par le CAA. Cela permet aux avoirs d'être considérés comme des actifs faisant partie du patrimoine réglementé de la compagnie d'assurance.

Le privilège absolu

Le souscripteur est le créancier privilégié en cas de défaillance de l'assureur.

Le Commissariat aux Assurances pourra, en cas de nécessité et, à tout moment, procéder au blocage de ces comptes afin de préserver les intérêts des clients. En cas de liquidation de la Compagnie, l'ensemble de ces actifs représentatifs est affecté en priorité au remboursement des créances détenues par les souscripteurs envers la Compagnie.

Privilège de premier rang.

Ce privilège prime tous les autres créanciers de l'assureur et sur ces actifs ; un privilège de l'État lui-même viendrait en second rang.

(1) En effet, en contrepartie des engagements pris envers ses clients, la compagnie doit constituer des provisions techniques suffisantes. Celles-ci doivent être représentées à tout moment par des actifs équivalents et congruents, généralement désignés par des actifs représentatifs des provisions techniques.

4 Un régime juridique et fiscal encadré

Les directives européennes régissant la Liberté d'Établissement et de Prestation de Services, et plus spécifiquement celle du 5 novembre 2002 concernant l'assurance sur la vie, dite directive unifiée, permettent à Natixis Life d'opérer dans les pays de l'Union Européenne sans avoir l'obligation de s'y établir ou de demander un agrément spécifique. D'autre part, cette même directive permet à la clientèle privée résidente dans l'UE de bénéficier des spécificités du cadre juridique de son pays de résidence ainsi que de la législation luxembourgeoise en matière de supports d'investissements.

Régime français des impatriés : absence d'ISF sur le contrat

Le particulier :

- ayant son domicile fiscal en France,
- qui n'a pas été fiscalement domicilié en France au cours des cinq années civiles précédant celle au cours de laquelle il a son domicile fiscal en France.

Il n'est imposable qu'à raison de ses biens situés en France.

Dans ces conditions, le particulier bénéficierait d'une exonération sur son patrimoine étranger (et donc sur son contrat luxembourgeois).

La neutralité fiscale

La souscription d'un contrat d'assurance-vie par un non-résident est d'une parfaite neutralité fiscale car le Luxembourg ne taxe ni les primes, ni les gains en capital réalisés lors du rachat ou de l'expiration d'un contrat, ni le capital décès versé au(x) bénéficiaire(s).

Dès lors, pour les souscripteurs et/ou assurés et les bénéficiaires, seule la fiscalité de leur pays résidence est applicable.

Les éléments repris ci-dessus sont fournis à titre purement indicatif et sous toutes réserves.

Ils n'ont aucune valeur contractuelle, juridique ou fiscale et ne sauraient, en aucun cas, engager une quelconque responsabilité de Natixis Life ou de ses employés.

Ces informations constituent les grandes lignes applicables en la matière selon les textes en vigueur à la date de publication. Elles ne tiennent pas compte de toutes les spécificités qui pourraient être applicables.

Afin de lever toute éventuelle incertitude, nous vous invitons à vous rapprocher des fiscalistes locaux qui pourront vous conseiller au mieux de vos intérêts.

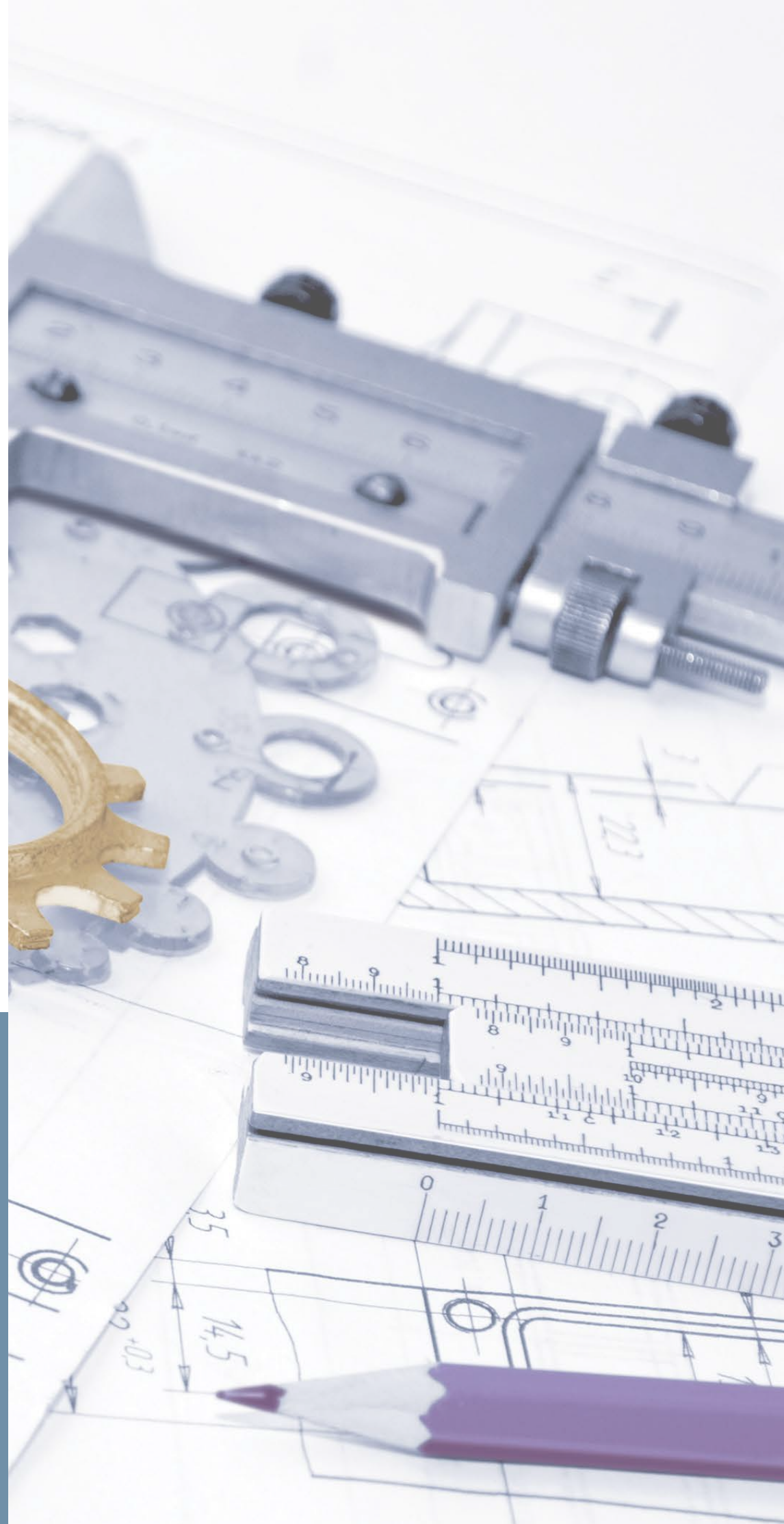
5 La gestion de fortune personnalisée

Notre expertise patrimoniale au service de nos clients les plus exigeants couplée à des relations solides et durables avec nos partenaires

Natixis Life consacre une partie de ses équipes à développer, adapter et gérer des solutions en lien avec la stratégie patrimoniale définie entre le client et son conseiller. Nos solutions entièrement personnalisées réunissent plusieurs expertises :

- **la conception d'un produit adapté** à chaque besoin ;
- **une ingénierie patrimoniale** conforme à vos attentes ;
- **une forte réactivité** dans nos réponses et nos prises de décision ;
- **un Extranet** pour suivre l'évolution de votre contrat et pour accéder à la documentation contractuelle, aux informations et aux performances des supports d'investissement,...

Nous sommes à vos côtés pour vous guider et bâtir avec vous la solution la mieux adaptée à votre situation et à vos exigences. Votre conseiller reste à votre écoute pour vous accompagner dans la mise en œuvre d'une offre conforme à vos besoins.





Natixis Life

51, avenue J.F. Kennedy - L-1855 Luxembourg
Tél. : + 352 22 888 11 – Fax : + 352 22 888 150
contact@life.natixis.com

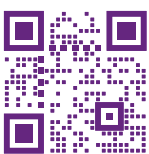
Compagnie d'assurance au capital de 90 000 000 euros RCS Luxembourg B 60633

Natixis Life France

Succursale de Natixis Life
4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12
Tél. : +33 1 58 19 90 00
E-mail : natixis-life.france@assurances.natixis.fr
438 123 754 RCS Paris

www.life.natixis.com

 **GROUPE BPCE**



QR+